

Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research
Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale



Écosystèmes de l'économie sociale et solidaire : éléments d'une recherche exploratoire
Ecosystems of the Social Economy: Elements of an Exploratory Study

Marie J. Bouchard, Jean-Marc Fontan et Benoît Lévesque

Volume 16, numéro 1, 2025

Ecosystem
Écosystème

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1117812ar>
DOI : <https://doi.org/10.29173/cjnser778>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

SFU Canadian Institute for Studies in Publishing

ISSN

1920-9355 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bouchard, M., Fontan, J.-M. & Lévesque, B. (2025). Écosystèmes de l'économie sociale et solidaire : éléments d'une recherche exploratoire. *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research / Revue canadienne de recherche sur les OSBL et l'économie sociale*, 16(1), 1–23. <https://doi.org/10.29173/cjnser778>

Résumé de l'article

Cet article présente le fruit d'une recherche exploratoire sur les écosystèmes de l'économie sociale et solidaire. Il introduit, en discussion, une analyse réflexive qui répond à quatre questions s'inspirant des avancées et apprentissages se dégageant des documents consultés. Enfin, il pose les bases pour un programme de recherche sur la notion d'écosystème en résonance avec les transformations observées actuellement tant au niveau géopolitique que conjoncturel.

© Marie J. Bouchard, Jean-Marc Fontan et Benoît Lévesque, 2025



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Écosystèmes de l'économie sociale et solidaire : Éléments d'une recherche exploratoire

Marie J. Bouchard, Jean-Marc Fontan, & Benoît Lévesque
Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

Cet article présente le fruit d'une recherche exploratoire sur les écosystèmes de l'économie sociale et solidaire. Il introduit, en discussion, une analyse réflexive qui répond à quatre questions s'inspirant des avancées et apprentissages se dégageant des documents consultés. Enfin, il pose les bases pour un programme de recherche sur la notion d'écosystème en résonance avec les transformations observées actuellement tant au niveau géopolitique que conjoncturel.

ABSTRACT

This article presents the results of exploratory research on social and solidarity economy ecosystems. In the discussion section, it introduces a reflective analysis addressing four questions inspired by the advances and learnings emerging from the consulted documents. Finally, it lays the groundwork for a research agenda on the concept of ecosystem in resonance with the transformations currently observed both at the geopolitical level and in terms of the current situation.

Mots clés / Keywords: écosystèmes d'économie sociale et solidaire, écosystèmes d'entreprises innovantes, ontologie relationnelle, programme de recherche, transition sociale et écologique / social and solidarity economy ecosystems, innovative business ecosystems, relational ontology, research agenda, social and ecological transition

INTRODUCTION¹

Fruit d'un travail exploratoire, la réflexion que nous présentons ici s'inscrit dans le prolongement de démarches de recherche portant sur l'utilisation de la notion d'écosystème mécanique ou biologique (Lévesque, 2016; Fontan et Lévesque, 2023; Bouchard et Lévesque, 2023; Bouchard, Fontan et Lévesque, 2025). Afin de présenter les assises d'une analyse embryonnaire, cet article exposera en trois temps le produit de notre réflexion.

Dans un premier temps, nous rappellerons l'utilisation de la notion d'écosystème dans trois champs de recherche en sciences sociales : ceux 1) de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, 2) des innovations et 3) de l'économie sociale et solidaire. Dans un deuxième temps, nous approfondirons notre regard sur l'utilisation de la notion d'écosystème en économie sociale et solidaire en présentant les typologies les plus significatives pour caractériser ce domaine d'action. Enfin, dans un troisième temps, nous répondrons à quatre questions :

1. Pourquoi la notion d'écosystème d'entreprise n'est-elle apparue que tout récemment et avec autant de visibilité?
2. Qu'ajoute la notion d'écosystème aux notions existantes qui tentent également de prendre en considération l'environnement des organisations?
3. Que nous révèle la notion d'écosystème appliquée au domaine de l'économie sociale et solidaire?
4. Compte tenu des défis sociaux, sociétaux et écologique, quels seraient les priorités de recherche concernant l'écosystème de l'économie sociale et solidaire?

La méthode de travail utilisée pour cette recherche exploratoire combine une synthèse des connaissances sur les écosystèmes d'entreprises, d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire, ainsi qu'une lecture ciblée d'études et de recherches portant sur l'utilisation de la notion d'écosystème en sciences sociales. Si le concept d'écosystème est maintenant fort bien présent dans le champ d'étude de l'entrepreneuriat d'affaires, il est important de noter le faible nombre de travaux utilisant la notion d'écosystème pour étudier l'économie sociale et solidaire.

La méthodologie utilisée repose sur une recension ciblée des principales publications sur le sujet. Bien que non systématique, cette revue de littérature cernait les principaux thèmes qui se dégagent des publications phares sur la notion d'écosystème d'affaires, ainsi que des publications, moins nombreuses, sur les écosystèmes d'économie sociale et solidaire. Nous avons utilisé les quatre questions présentées ci-dessus pour guider notre navigation des écrits consultés.

L'ÉCOSYSTÈME : UNE NOTION PHARE EN PLEIN DÉPLOIEMENT

En sciences sociales et humaines, l'écosystème est utilisé comme métaphore pour enrichir la description et meubler l'analyse. Comparativement aux métaphores relevant des mondes physique et mécanique, la métaphore provenant de la biologie—se distinguant par le rapport du vivant à son milieu—prend davantage en considération la complexité et l'évolution qui caractérisent le vivant dans son ensemble.

La notion d'écosystème appliquée au domaine socioéconomique suscite depuis au moins trois décennies beaucoup d'enthousiasme. Cet engouement entraîne toutefois une confusion en raison de l'insuffisance de la métaphore mécanique ou biologique pour bien analyser des phénomènes sociaux. La métaphore des écosystèmes mécaniques ou biologiques laisse voir des acteurs et des actants très nombreux dont les multiples interactions et interdépendances sont inscrites dans un ensemble lui-même en interaction et interdépendance avec d'autres écosystèmes, de nature cognitive, socioéconomique ou autre. L'écosystème mis en lumière dans le champ de l'économie se

démarque des écosystèmes mécaniques ou biologiques en raison de la présence d'une réflexivité. Celle-ci rend compte d'une co-construction qui à son tour rend compte de caractéristiques distinctes des modalités opérationnelles des écosystèmes mécaniques ou biologiques.

Pour ces derniers, l'évolution se fait selon des lois naturelles, ce qui n'est manifestement pas le cas des écosystèmes socioéconomiques. Sans parler de lois structurelles, les écosystèmes entrepreneuriaux révèlent la présence de modalités de régulation découlant d'actions stratégiques obéissant plus à des intérêts matériels qu'à des considérations écologiques. Il s'agit moins de veiller à la reproduction de l'espèce qu'à la reproduction des structures sociales.

DIFFÉRENTS DOMAINES D'APPLICATION DE LA NOTION D'ÉCOSYSTÈME DANS LE CHAMP DE L'ÉCONOMIE

Le concept d'écosystème appliqué à l'étude du fonctionnement des sociétés est principalement utilisé pour décrire, comme nous l'avons indiqué, trois grands domaines de développement des connaissances : ceux des écosystèmes entrepreneuriaux, des entreprises innovantes et de l'économie sociale et solidaire.

Les écosystèmes entrepreneuriaux

Il existe de nombreuses recherches portant sur les écosystèmes d'entreprises (*business ecosystems* et *entrepreneurial ecosystems*). Celles-ci peuvent être regroupées autour de trois principaux pôles.

Un premier pôle considère l'écosystème de l'entrepreneuriat et d'entreprises comme une communauté de destin

James F. Moore a été le premier à « problématiser » la notion d'écosystème d'entreprise selon une approche à dominante métaphorique, c'est-à-dire en référence aux écosystèmes biologiques fondés sur le rapport du vivant à son milieu (1993, 1996). Pour ce chercheur-consultant, les entreprises n'évoluent pas dans le vide, mais dans un environnement favorable (ou non) pour leur émergence et leur capacité d'innovation et de croissance. La référence à l'écosystème naturel ou biologique fournit un cadre conceptuel qui apporte une compréhension nouvelle des rapports entre l'entreprise et son environnement. Moore s'attarde aussi à la manière dont il est possible d'intervenir sur cet écosystème. Ainsi, l'écosystème de la Silicon Valley, en tant qu'environnement habitant, explique le succès des jeunes entreprises technologiques. Sous cet angle, l'écosystème d'affaires peut être caractérisé comme une « communauté de destin » dont font partie : 1) des entreprises et leurs parties prenantes (investisseurs, actionnaires, syndicats et autres); 2) des entités considérées comme étant externes (organismes de réglementation, agences gouvernementales, universités, centres de recherche); et 3) des lobbies et groupes d'intérêts.

En dépit de leur diversité et de leur hétérogénéité, ces acteurs et ces agents entretiennent des interrelations et des interdépendances entre eux et avec l'écosystème pour les biens et services produits. La communauté de destin facilite ou freine le devenir de chacun. L'écosystème évolue selon un cycle de vie alors que les acteurs sont en coévolution. Dans cette perspective, la concurrence ne disparaît pas, mais elle cohabite avec la coopération, donnant lieu à une « coopétition ». La stratégie de cet écosystème est orientée vers l'augmentation du nombre de membres et le renforce-

ment de la communauté en lien avec les acteurs pivots et une vision partagée, d'où l'importance de la gouvernance même si aucune entité ne peut en assurer le contrôle complet. Plus spécifiquement, le leadership des participants clés dans l'écosystème d'affaires s'effectue à partir de l'influence et de la diffusion de l'information et non pas sous le mode « contrôle et commandement » et encore moins dans le cadre d'une structure hiérarchique.

Un deuxième pôle se penche sur les conditions organisationnelles et institutionnelles

Erik Stam (2015) complète l'analyse de James Moore en proposant une conceptualisation de l'écosystème entrepreneurial à partir de quatre niveaux d'interdépendance. Les deux premiers niveaux concernent le contexte comme condition d'existence :

- Les conditions organisationnelles ou de fonctionnement (réseaux, leadership, finance, compétences des groupes de travailleurs, connaissances provenant du privé et du public, services de soutien et services intermédiaires);
- Les conditions cadres ou institutionnelles (institutions formelles, culture, infrastructures physiques et demande).

À ces deux premiers niveaux, Stam en ajoute deux autres : celui des *outputs* de l'activité entrepreneuriale (biens, services, emplois) et celui plus large des résultats (*outcomes*), soit les valeurs pour l'ensemble de la société.

Un troisième pôle se penche sur les valeurs

Ron Adner (2016) propose une définition de l'écosystème qui se distingue explicitement de celle de James F. Moore sous au moins deux aspects : d'abord, par une prise de distance par rapport à la métaphore biologique au profit d'une théorisation relevant du management stratégique; ensuite, par une inversion du point de départ dans la construction volontaire de l'écosystème. Qualifiant la conception de Moore d'« écosystème d'affiliation », Adner propose une conception structurelle centrée sur l'alignement des acteurs autour de certaines valeurs et d'une finalité. Autrement dit, dans le premier cas (celui de Moore), le point de départ est constitué des liens qui forment la communauté alors que, dans le second cas (celui d'Adner), le point de départ est la proposition de valeurs qui préside à l'alignement des partenaires.

Les écosystèmes d'entreprises innovantes

La notion d'écosystème est plus difficile à conceptualiser pour rendre compte de l'innovation sociale car cette dernière se présente sous une diversité de formes (Curley, Donnellan et Costello, 2013).

L'écosystème d'entreprises innovantes à visée de transformation

Les recherches sur les innovations sociales utilisent de plus en plus la notion d'écosystème comme en témoignent des ouvrages collectifs tels que : en 2018, l'*Atlas of Social Innovation* avec 216 mentions; en 2015, le *Comparative Report on Social Innovation Across Europe* avec 73 mentions; ou en 2017, *Towards a General Theory and Typology of Social Innovation* avec 37 mentions.

Domanski et Kaletka (2018) proposent une conceptualisation des écosystèmes d'innovation sociale en s'appuyant sur plus de 1 000 études de cas axées sur différentes régions du monde et réalisées

dans le cadre du consortium SI-Drive². Selon leur méta-analyse, les innovations sociales existent dans tous les grands secteurs : l'État, les entreprises, les universités et la société civile. Ils ajoutent que la compréhension de l'écosystème varie d'un acteur à l'autre et d'un secteur à l'autre, et échappe même à certains. Ainsi, les objectifs poursuivis sont diversifiés mais peuvent être regroupés en deux grandes catégories, soit comme réponse à des problèmes sociaux (par exemple, groupes vulnérables et intégration sociale), soit comme réponse à des grands défis sociétaux (par exemple, un avenir durable). En outre, les innovations sociales peuvent être soit à dominante sociale ou à dominante économique, notamment dans les entreprises sociales.

À la différence des définitions de l'écosystème entrepreneurial ou d'entreprises, la définition de l'écosystème d'innovation sociale place en tête de liste la gouvernance, en raison de la forte présence des organisations de la société civile, puis les infrastructures de soutien, en raison des faibles ressources dont disposent ces mêmes organisations, sans oublier les dimensions sociétales, telles que les normes culturelles et légales. La finalité de l'écosystème d'innovation sociale est de favoriser son émergence, sa diffusion, ou son changement d'échelle ou de perspective. Sous cet angle, l'écosystème combiné à une gouvernance participative est indispensable pour des innovations dont les promoteurs sont peu outillés pour négocier de manière continue leurs relations avec ce qui existe.

L'écosystème d'entreprises innovantes en vue d'arrimer offre et demande

Le consortium de recherche TEPSE³ (Tsakanika, 2017) définit l'écosystème d'innovation sociale à partir de deux grandes sphères : l'une pour l'offre (ce qui suppose le soutien de l'innovation sociale) et l'autre pour la demande (débouchés et clientèle ou usagers). Ces deux sphères sont reliées par des intermédiaires orientés vers la demande ou vers l'offre. La sphère de l'offre comprend trois ensembles : un premier réunit les divers soutiens financiers (subventions, prêts, capital de risque, obligations, philanthropie, etc.); un deuxième, les ressources non financières (incubateurs, recherche et développement, le soutien au développement des affaires, les services professionnels, l'accompagnement et la supervision, les avis légaux, etc.); et un troisième, les compétences pour l'innovation (la formation professionnelle des entrepreneurs sociaux, les programmes universitaires, etc.).

La sphère de la demande soutient les acteurs par des subventions et allègements fiscaux, ainsi que par le développement des connaissances ou des capacités. Enfin, les organisations intermédiaires en soutien de la demande sont formées de réseaux d'innovation sociale, ainsi que des centres et plateformes d'information, alors que celles en soutien de l'offre facilitent le transfert des connaissances concernant l'innovation sociale. Le changement systémique et *a fortiori* écosystémique suppose des innovations sociales multiples et interdépendantes qui sont soutenues par des systèmes nationaux appuyés par des politiques nationales et régionales, comme on peut l'observer en Suède (Hansson et al., 2014).

L'écosystème d'entreprises innovantes comme constellation de réseaux et de clusters

Avec l'intention de décortiquer le concept d'écosystème d'innovation sociale, des chercheurs et chercheuses du groupe TRANSIT⁴ ont réalisé une vingtaine d'études d'organisations internationales. Ce qui est révélateur de la conception de l'écosystème d'innovation sociale, c'est que ces chercheurs et chercheuses ont utilisé les résultats d'une recherche antérieure qui portait non pas sur l'écosys-

tème mais sur les *clusters* (grappes). Le passage de la notion de *cluster* à celle d'écosystème ne remet pas en cause la rigueur de cette équipe, mais révèle à la fois la proximité entre les deux notions pour ces chercheurs et chercheuses et une compréhension de l'écosystème comme réalité complémentaire aux *clusters*. L'écosystème est alors défini comme « une constellation de réseaux » qui peut prendre diverses formes et favoriser une montée en capacité contrastée.

La notion d'écosystème d'innovation sociale est également présente dans les recherches sur la transition écologique. L'approche multiniveaux (*multilevel perspective* ou *MLP*), avec les notions de paradigme et de régime sociotechnique d'activité et l'existence de niches, fournit un cadre analytique intéressant pour les écosystèmes locaux ou sectoriels de domaines comme l'alimentation, le logement, la mobilité et l'énergie (Lefèvre et Audet, 2016).

Les écosystèmes d'économie sociale et solidaire

Nous optons ici pour une définition large de l'économie sociale et solidaire, laquelle inclut le secteur des entreprises sociales, celui des entreprises et des organisations d'économie sociale, et, enfin, celui des organisations solidaires.

L'écosystème d'entreprise sociale

Sur la notion d'écosystème d'entreprise sociale, nous retenons deux conceptualisations largement diffusées : d'abord celle étatsunienne de Bloom et Dees (2008) et celle de la Commission européenne (2010).

Des acteurs et des conditions environnementales internes et externes visant un changement systémique

L'article de Bloom et Dees (2008), « Cultivate your ecosystem », paru dans la *Stanford Social Innovation Review*, est l'une des premières contributions qui fournit un cadre d'analyse de l'entreprise sociale. L'approche écosystémique prend en considération, d'une part, tous les acteurs individuels et collectifs en interaction, et, d'autre part, les conditions environnementales (marchés, normes, lois). Les auteurs indiquent que la distinction entre acteurs et conditions environnementales est artificielle en raison de la complexité de la situation et des interdépendances. Pour l'entreprise sociale, les acteurs en interaction et en interdépendance peuvent assumer plusieurs rôles et fonctions : fournisseurs de ressources, compétiteurs, intermédiaires, partenaires, alliés, bénéficiaires, patients et clients, influenceurs, observateurs et opposants. Les conditions environnementales quant à elles sont regroupées en quatre catégories : les structures politiques et administratives, l'économie et le marché, la géographie et les infrastructures, la culture et la construction du social avec beaucoup d'éléments intangibles.

Selon Bloom et Dees (2008), la coexistence des acteurs et des conditions environnementales dans lesquelles l'entreprise sociale évolue permet d'identifier deux aires de changement: celle du changement des conditions environnementales (changement systémique) et celle des innovations qui se diffusent largement (changement écosystémique).

Un écosystème national en appui au développement de l'entreprise sociale

La Commission européenne est la première instance internationale à faire la promotion de l'écosys-

tème de l'entreprise sociale. Pour la Commission, l'écosystème est caractérisé par sept éléments : le cadre politique pour les entreprises sociales (en position centrale), le cadre juridique (par exemple, lois ou certification), les marchés de l'investissement (à impact social), les systèmes de mesure de l'impact et de l'évaluation, les réseaux et les mécanismes de soutien mutuel et les services et soutiens spécialisés pour le développement d'entreprises (Commission européenne, 2011 et 2015). La Commission européenne a commandité la production de monographies portant sur l'écosystème de l'entreprise sociale dans chacun des vingt-sept pays membres de l'Union européenne. La section portant explicitement sur l'écosystème est suivie de quatre sous-sections sur l'entreprise sociale : 1) son histoire, 2) sa législation, 3) une cartographie, et 4) les perspectives d'avenir (Borzaga et al., 2006 et 2016). La section « écosystème », qui est la plus élaborée, esquisse les contours de cette notion : 1) les acteurs clés, 2) les politiques et mesures de soutien, 3) l'accès au marché, 4) les réseaux et mécanismes de soutien mutuel, 5) la recherche, l'éducation et la formation des compétences, et 6) le financement.

La synthèse et les 28 monographies réalisées à partir de la définition de l'écosystème laissent voir comment les écosystèmes d'entreprise sociale sont contrastés, tant en fonction du niveau de développement de l'État providence et du dynamisme de la société civile que des trajectoires historiques et des orientations politico-idéologiques adoptées.

Il est à noter qu'au fil du temps, la représentation de l'écosystème socioéconomique passe d'une vision où les politiques publiques sont centrales à une vision où l'entreprise est au cœur de l'utilisation de la notion d'écosystème. Le déplacement n'est pas sans donner de l'importance à l'engagement civique et aux réseaux de soutien mutuel des citoyens et citoyennes.

Reconnaissance du concept parapluie de l'économie sociale et solidaire

À partir de 2020, l'économie sociale et solidaire s'impose comme concept parapluie réunissant une diversité de composantes : celles de l'économie sociale traditionnelle et celles de nouvelles organisations, tant marchandes que non marchandes. Les écosystèmes d'économie sociale et solidaire à l'échelle nationale et à l'échelle locale ont été cartographiés et analysés à partir d'études de cas.

Cartographie de l'écosystème d'économie sociale et solidaire

En partenariat avec l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques a réalisé des fiches très brèves sur l'écosystème de l'ÉSS des 34 pays membres de l'organisation entre 2020 et 2024 sous le titre *Mapping Social and Solidarity Economy Ecosystems Around the World* (OECD, 2023). Les données proviennent en grande partie de chacun des pays membres et elles tiennent compte du statut juridique (associations, coopératives, organisations mutuelles et fondations) sans pour autant se limiter à ces informations.

La fiche sur chacun des pays comprend une première section sur les indicateurs socioéconomiques provenant de données de l'OCDE et une seconde section portant sur l'écosystème de l'économie sociale et solidaire dont les données proviennent principalement de chacun des pays. Cette section de la fiche sur l'écosystème de l'économie sociale et solidaire réunit des informations et des données sur 1) la définition dans le pays considéré, 2) les cadres institutionnels, 3) les principales données concernant entre autres l'emploi selon les divers secteurs d'activité, 4) le cadre légal, 5) le

traitement fiscal, 6) les initiatives de mesure d'impact, et 7) le cadre des politiques. Ces informations sont en cohérence avec la mission de l'OCDE, soit sa préoccupation pour le développement économique et la création d'emplois. Comme on peut le constater, ces fiches fournissent des données socioéconomiques sur l'économie sociale et solidaire sans offrir d'analyse qualitative de l'écosystème. Les données sur chacun des pays laissent bien voir que les écosystèmes d'économie sociale et solidaire sont fortement contrastés.

LES ÉCOSYSTÈMES D'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : DEUX APPROCHES

Pour l'écosystème d'économie sociale et solidaire, il existe deux façons d'en rendre compte. La première consiste à analyser l'économie sociale et solidaire à partir d'une typologie des écosystèmes entrepreneuriaux ou d'affaires. La seconde, prônant la spécificité de cette économie, repose sur la création d'une nouvelle typologie.

Les écosystèmes d'économie sociale et solidaire définis à partir des écosystèmes d'affaires

L'écosystème d'économie sociale et solidaire, un type particulier d'écosystème d'affaires

Nous ne prenons qu'un exemple provenant de la typologie des écosystèmes d'affaires dont l'un des types, la « communauté foisonnante », convient à une entreprise orientée vers le bien commun (Koenig, 2012). Bien que cette typologie ait été construite pour rendre compte des entreprises capitalistes, le type « communauté foisonnante » peut inclure des écosystèmes sociaux tels que les organismes sociaux et l'économie sociale, car ceux-ci subissent des contraintes environnementales (externes) comparables, mais avec des valeurs et des règles différentes.

L'écosystème d'économie sociale et solidaire : des types distincts de l'écosystème d'affaires

Dans sa thèse de doctorat, Gravie-Plande (2021) conclut que l'écosystème est un terme générique qui recouvre des pratiques hétérogènes et des valeurs différentes. Pour sa typologie, il s'inspire de celle proposée par Koenig (2012), et distingue trois types retenus à l'aide de neuf critères : 1) l'architecture institutionnelle, 2) les mécanismes de coordination, 3) le modèle d'entreprise, 4) la structure pivot, 5) la nature des organisations, 6) la « coopération » (coopération et concurrence), 7) la coévolution, 8) l'intérêt stratégique, et 9) les menaces stratégiques. Chacun de ces critères se décline différemment selon le type concerné :

- Le Type I, « écosystème de juxtaposition », est organisé autour d'un centre attractif, une structure pivot avec une plateforme, qui s'alimente de ressources externes pour conforter les capacités de recherche et de développement, d'où une incitation à la coopération en facilitant le partage en amont et en cherchant la compatibilité entre d'autres membres de l'écosystème (Gravie-Plande, 2021, 94–98).
- Le Type II, « écosystème de complémentarité », peut être vu comme « un agencement d'activités inter-organisationnelles » qui se structure à partir d'une proposition d'activité commune tout en gardant des activités spécifiques. Ainsi, il favorise « un ensemble de logique de proximité géographique, d'ancrage territorial, de réseaux sociaux et d'encastrement » (Gravie-Plande, 2021, 98–101).

- Le Type III, « écosystème de symbiose » se caractérise par le fait que les acteurs de cette communauté sont liés « de manière à former une nouvelle entité, englobant leurs activités, leur développement, leur fonctionnement et leur destin » (Gravie-Plande, 2021, 102–105).

Ces trois types ont un rapport au territoire contrasté. Ainsi, l'écosystème de juxtaposition (le Type I) est plus micro, l'écosystème de complémentarité (Type II) est plutôt méso et l'écosystème de symbiose représentant un écosystème entrepreneurial durable (Type III) est plutôt macro. Cette typologie convient pour des écosystèmes territoriaux mais avec des visées également écologiques à partir de la mise en valeur du patrimoine.

L'écosystème d'économie sociale et solidaire, une réalité différente des écosystèmes privés d'affaires

Les trois écosystèmes d'ÉSS retenus se disent différents des écosystèmes d'affaires du fait qu'ils réunissent uniquement des entités relevant principalement sinon exclusivement de l'économie sociale et solidaire.

Des écosystèmes définis par un rapport au territoire et un rapport différent à l'État et au marché

Hazenberg et ses collègues (2016a et 2016b) proposent deux typologies des écosystèmes d'entreprise sociale, l'une concernant les écosystèmes d'entreprise sociale à l'échelle nationale en Europe et l'autre portant sur des écosystèmes à l'intérieur d'un pays donné (par exemple au Royaume-Uni où l'on retrouve une échelle d'États infranationale, à savoir l'Angleterre, l'Écosse, le pays de Galles et l'Irlande du Nord). À l'échelle nationale, les écosystèmes peuvent être caractérisés à partir de deux axes, un axe vertical (international et local) et un axe horizontal (État et privé).

Il en résulte quatre types: un premier type appelé « étatique-macro », où les initiatives et les interventions concernant le soutien, le financement et la législation proviennent du gouvernement national (comme par exemple en France ou en Pologne); un second type, « étatique-micro », où les interventions et le soutien provenant d'un échelon supérieur sont sous la gouverne locale et communautaire (comme par exemple en Écosse ou en Suède); un troisième type, « privé-macro », où le financement de l'État est réduit alors que les mécanismes du marché sont encouragés pour le tiers-secteur et l'entreprise sociale avec l'aide de la philanthropie pour ce qui est du social (comme par exemple en Angleterre ou en Allemagne); un quatrième type, « privé-micro », où le financement de l'État est faible et les mécanismes du marché encouragés, surtout à l'échelle locale à partir du municipal et des associations (comme par exemple aux Pays-Bas ou en Italie).

Des écosystèmes définis par leurs capacités variables d'habilitation (organisations internationales présentes à l'échelle locale)

Une équipe européenne de recherche propose une typologie qualitative des écosystèmes d'innovation sous l'angle de la configuration des acteurs et de leur capacité variable d'habilitation (Pel et al., 2019). Les vingt cas retenus concernent des initiatives relevant de l'innovation sociale, mais les organisations internationales et leurs membres implantés localement relèvent pour la plupart de l'économie sociale et solidaire. Une centaine d'instances locales ont été observées dans vingt-sept pays différents.

À partir d'une approche relationnelle de l'écosystème, l'équipe de recherche dégage trois processus (dimensions) d'habilitation de réseaux : 1) l'« encastrement dans la communauté locale » (réponse aux besoins, ancrage institutionnel, ressources matérielles, critique et légitimité); 2) la « connectivité transnationale » à partir du réseau des alliés (voix politique, identité, échanges de connaissances, critique); 3) la « résonance discursive » à l'échelle de la société (circulation des modèles, des pratiques, des cadres et des évidence, dimension politique). L'analyse a été faite en deux temps: un premier, qui porte sur chacune des dimensions illustrées à partir des cas; un deuxième, où les vingt cas sont regroupés en cinq types-idéaux d'écosystème d'innovation sociale.

De cet exemple, on peut relever la possibilité de réaliser diverses typologies des écosystèmes de l'économie sociale et solidaire à partir d'une thématique. Outre l'habilitation, plusieurs autres thématiques pourraient être examinées en relation avec les théories qui leur sont associées.

L'écosystème d'économie sociale et solidaire, proposition de valeurs sociales et d'une gouvernance participative

Catala et al. (2023) ont construit un type générique d'écosystème social dont la structure se retrouve dans tous les écosystèmes à vocation socioéconomique, soit l'écosystème d'affaires, l'écosystème entrepreneurial, l'écosystème d'innovation, l'écosystème de connaissances et l'écosystème d'économie sociale. La configuration de chacun de ces écosystèmes comprend deux caractéristiques : une première relevant des connaissances et dotée de cinq composantes (culture, identité, formation, recherche, mesures et services conseils) et une deuxième qui se penche sur les opérations et la mise en œuvre des activités à partir de cinq composantes (finance, cadre légal, institutions et politiques publiques, réseaux et accès au marché). Ce cadre conceptuel permet aux auteurs de comparer l'écosystème de l'économie sociale et solidaire à ceux des quatre types d'écosystème les plus utilisés. Les différences les plus marquées concernant l'économie sociale et solidaire par rapport aux autres écosystèmes sont : sa dimension sociale; ses acteurs; sa structure; son orchestration; et la création et la capture de valeur, où l'économie sociale se distingue par l'accent mis sur la valeur sociale.

En raison de son cadre analytique, cette recherche est la plus complète parmi celles que nous avons identifiées. En poursuivant dans cette direction, il devrait être possible de caractériser à l'aide d'une typologie les divers types d'écosystèmes d'économie sociale et solidaire, ce qui apparaît souhaitable en raison de la grande diversité de l'économie sociale et solidaire dans différentes régions du monde.

En guise de conclusion à cette première section, qui sert d'introduction à la discussion à venir, force est de constater la pertinence d'utiliser la notion d'écosystème pour suivre, analyser et comprendre les développements récents des secteurs de l'économie d'affaires et de l'économie sociale et solidaire. Une discussion que nous structurerons à même les réponses que nous apporterons aux quatre questions posées au début de cet article.

DISCUSSION

Les connaissances acquises au cours de plus de trente années de recherches au sein du Centre de recherche sur les innovations sociales (Lapointe, 2025), combinée au produit de la présente re-

cherche sur les écosystèmes entrepreneuriaux, nous servent de guide aux réponses apportées aux quatre questions ci-dessous.

1. Pourquoi la notion d'écosystème d'entreprise n'est-elle apparue que tout récemment et avec autant de visibilité?

La notion d'écosystème remonte au début du 20^e siècle, alors que son utilisation pour décrire la réalité du milieu des affaires émerge en 1993 en mettant de l'avant une « nouvelle écologie de la concurrence » (Moore, 1993). Il a alors fallu une dizaine d'années avant qu'elle s'impose à l'échelle internationale, donnant lieu à un début de théorisation et à de nombreuses recherches empiriques (Ensminger, 2017).

À la question posée, un premier élément de réponse tient au fait que cette notion prolonge une trajectoire de recherche qui tentait d'internaliser l'environnement pour rendre compte de l'entreprise et du territoire. Un deuxième élément de réponse relève du fait que la notion d'écosystème s'est imposée rapidement en résonance avec une économie qui emprunte la forme écosystémique de manière consciente pour soutenir le développement des entreprises dominantes, mais aussi pour soutenir celui des entreprises et organisations qui se veulent alternatives.

L'intégration de l'environnement externe par l'entreprise et par le territoire

Les entreprises et les territoires ont progressivement pris en compte leur réalité environnante, sans doute de manières différentes. En ce sens, on peut affirmer que l'écosystème socioéconomique prolonge des conceptualisations antérieures ou encore que la découverte de l'écosystème par le monde de la recherche et les acteurs s'est faite par étapes.

Au début des années 1970, les entreprises entrevoient la possibilité d'agir sur leur environnement (Lévesque et al., 2001). Pour la recherche, il s'agit de « ne pas restreindre l'étude de l'entreprise à l'étude de son fonctionnement », mais de la resituer dans « son environnement défini, non pas comme un contenant (...) mais par rapport à l'entreprise elle-même » (Sales, 1970, 120). Ce tournant s'affirme avec l'avantage comparatif des économies et puis avec les *clusters* tels que problématisés par Michael Porter (1985) entre autres. Les évolutionnistes proposent le système d'innovation qui inclut non seulement l'entreprise, mais aussi les facteurs externes dont les centres de recherche pour l'innovation et les universités (Nelson et Winter, 1982; Lundvall et Johnson, 1994). Au cours des années 1990, l'écosystème d'entreprise laisse voir une vision intégrée de l'environnement par les entreprises. À la même époque au Québec, l'économie sociale et ses variantes ont repensé leur environnement en fonction de systèmes d'innovation (encadrement légal, financement dédié, recherche, formation et soutien aux entreprises) avant d'adopter plus tardivement la notion d'écosystème (Zerdani et Bouchard, 2016; Fontan et Lévesque, 2023; Lévesque et Malo, 2024).

Pour le développement régional, certains géographes avancent l'hypothèse d'un renversement des dynamiques et des hiérarchies spatiales et l'apparition de nouvelles formes de gouvernance qui, sans faire disparaître la concurrence, sont plus ouvertes à des collaborations horizontales. Ainsi, Philippe Adaylot, le fondateur du GREMI (Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs), explique que « l'entreprise innovante ne préexiste pas aux milieux locaux, elle est secrétée par eux » (Adaylot, 1986, 10). Le milieu constitue non seulement un contexte mais aussi un

acteur qui fournit les ingrédients nécessaires à l'émergence et au développement de nouvelles entreprises innovantes. Sous cet angle, le milieu innovateur peut être défini comme « un ensemble territorialisé dans lequel des interactions entre agents économiques se développent par l'apprentissage qu'ils font de transactions multilatérales génératrices d'externalités spécifiques à l'innovation et par la convergence des apprentissages vers des formes de plus en plus performantes de gestion en commun des ressources » (Maillat et al., 1993, 6). La notion de territoire (à la différence de celle de région) prolonge à son tour celle de milieu innovateur. L'un et l'autre représentent une réalité biophysique sans frontières définies, une réalité résultant à la fois d'une dotation et d'une co-construction par les acteurs concernés (Torre, 2015; Crevoisier, 2001). Enfin, la notion de territoire se marie facilement avec celle d'écosystème, comme en témoigne l'expression « écosystème social territorial » (Gravie-Plande, 2021).

Une « nouvelle » économie qui se déploie comme écosystème

À la suite de l'entreprise, des milieux innovateurs et des territoires, il faut ajouter une nouvelle économie, celle des grandes firmes de production qui sont devenues le pivot d'un nouvel écosystème de l'économie. La libéralisation des marchés et les nouvelles technologies de communication ont rendu possible une intégration plus grande des activités productives donnant lieu à une économie d'interconnexion qui combine la sous-traitance et les fournisseurs spécialisés. Cette intégration traverse « les frontières pour constituer ce que la littérature appelle des chaînes de valeurs » à l'échelle mondiale (Arès et al., 2016). Ces grandes firmes sont gérées selon une vision écosystémique.

Plus récemment, un pas plus important a été franchi avec une économie de plateforme qui réunit produits et services pour une offre aux consommateurs plus intégrée et prétendument plus conviviale. Ainsi, les plus grandes entreprises en capitalisation boursière ne sont plus celles de la finance et du pétrole mais celles qualifiées de GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), soit des entreprises technologiques de plus en plus multisectorielles qui ont fait des petits avec NATU (Netflix, Airbnb, Tesla et Uber). Ces grandes entreprises à forte croissance profitent de l'effondrement des frontières entre les secteurs traditionnels pour tirer un nouvel avantage concurrentiel durable qui répond en même temps aux besoins des consommateurs de manière plus intégrée et souvent plus rapide.

Cette nouvelle façon de penser l'économie donne lieu à une nouvelle proposition de valeur marchande et à son partage de même qu'à une redéfinition de la compétition, du partenariat et de la performance (Atluri et Dietz, 2023). Ainsi, avec Nespresso, Nestlé fournit des capsules de café pour des machines fabriquées, après ententes, par trois fabricants de machine, en l'occurrence Jura, Krups et Braun. Comme ces capsules sont brevetées, les consommateurs qui les achètent doivent nécessairement choisir les machines proposées par Nestlé (ce qui permet entre ces entreprises un partage de valeur et une collaboration). À la différence de la théorie de l'avantage compétitif de Michael Porter qui proposait aux entreprises d'investir dans la restructuration du secteur pour mieux rivaliser avec les concurrents, l'écosystème incite les entreprises à établir des ententes de collaboration pour réaliser des valeurs que chacune des firmes ne pourrait pas réaliser par elle-même (Ensminger, 2017).

Le nouvel écosystème de l'économie peut être caractérisé par trois changements structurels : d'abord, un recul de la régulation qui protégeait une entreprise pour un besoin exclusif (par exemple, taxis québécois contre Uber); ensuite, un brouillage de la séparation entre services et produits; enfin, la technologie qui révolutionne la manière dont l'entreprise peut servir le client avec mobilité (ce qui renforce les deux premiers changements) (Jacobides, 2019). Ainsi, ces nouveaux écosystèmes peuvent être définis comme des « communautés d'entreprises numériques et physiques qui travaillent au-delà des frontières sectorielles traditionnelles pour fournir aux consommateurs tout ce qu'ils pourraient désirer en rapport avec un besoin particulier ou un ensemble de besoins, qu'il s'agisse de logement, de santé ou de divertissement » (Atluri et Dietz, 2023, 2, notre traduction). Profitant de l'érosion des frontières entre secteurs industriels et de la possibilité de relier la chaîne de valeur physique à celle de l'information, les entreprises du nouvel écosystème se distinguent clairement des entreprises de l'ancien écosystème à dominante industrielle.

Enfin, la crise écologique, y compris notamment le changement climatique et la perte de biodiversité, a été suffisamment présente dans l'espace public pour laisser entrevoir la complexité des écosystèmes naturels et de leurs interrelations avec les écosystèmes socioéconomiques. Une étude de Chunquan Zhu et de Siyu Wang (2023) pour le World Economic Forum montre la très grande importance économique de l'écosystème naturel pour l'écosystème économique. Ainsi, plus de la moitié du PIB serait modérément ou hautement dépendant du produit brut de l'écosystème (PBE), montrant combien les activités anthropiques ont un impact sur les conditions des écosystèmes qui soutiennent le bien-être humain. Ce qui constitue le problème le plus important, ce sont moins les difficultés à mesurer la valeur monétaire de l'écosystème naturel que celles de respecter les ententes prises par les gouvernements dans les Conférence des parties (COP), sans oublier les résistances à ces négociations. Enfin, le nouvel écosystème de l'économie dominante est devenu plus complexe qu'auparavant, mais avec les plateformes il constitue une nouvelle génération de monopole agissant à l'échelle du monde et disposant de moyens et d'expertise qui permettent de se soustraire aux régulations de presque tous les gouvernements.

De manière plus encourageante, le mouvement écologique et les personnes qui s'y engagent ont grandement contribué à la diffusion des approches écosystémiques, au moins depuis le Sommet de la terre de Rio en 1992. De plus, la notion d'écosystème semble moins une préoccupation pour l'économie sociale traditionnelle puisque, dès le départ, elle s'est donné un environnement favorable en créant, en 1895, l'Alliance coopérative internationale. De plus, dans divers pays, elle a déployé de façon progressive un système de coopération et d'inter-coopération assorti de fédérations, de confédérations et de diverses formes de regroupements.

2. Qu'ajoute la notion d'écosystème aux notions qui prennent en considération l'environnement des organisations?

Il est difficile de préciser ce que la notion d'écosystème ajoute aux notions préexistantes—telles que celle d'organisme ou de système—sans tenir compte des deux principaux types d'utilisation de la notion d'écosystème, comme métaphore ou notion conceptualisée. Comme métaphore, la notion d'écosystème décrit la réalité qu'elle désigne, ce qui est le cas de la plupart des publications qui l'utilisent. En combinaison avec des théories appropriées, potentiellement transdisciplinaires, elle est aussi utilisée comme unité d'analyse.

Dans le premier cas, celui de métaphore, l'écosystème relève d'un point de vue ontologique qui est orienté vers la construction de ce qui existe (par exemple, acteurs et composantes, structure, gouvernance, proposition de valeur). Dans le deuxième cas, celui de notion conceptualisée, le point de vue est plutôt épistémologique, orienté vers la connaissance et la manière dont l'écosystème peut être connu, ce qui suppose une théorisation (même si ces théorisations sont peu nombreuses et peu satisfaisantes) (Wurth et al., 2022, 734).

L'écosystème comme métaphore : point de vue ontologique

Même si cette utilisation tend à se limiter à la description, la métaphore biologique, avec ses notions intermédiaires (évolution, coévolution, hybridation, sélection, cycle de vie, etc.), est plus complexe et évolutive que la métaphore physico-mécanique qui est dominante dans les sciences sociales (rapports de force, effet levier, impact, etc.) et celle de thermodynamique introduite en science économique par les marginalistes dans les années 1870 (Spash et Smith, 2019).

À la différence de la métaphore physico-mécanique, la métaphore biologique ne repose pas sur un équilibre général mais sur un ensemble qui, d'apparence stable, est toutefois dynamique et toujours en mouvement, avec un cycle de vie qui se termine par la disparition. Ainsi, la notion d'écosystème accorde plus d'attention aux dimensions d'interaction et d'interdépendance, de « coopération » (concurrence plus collaboration), d'intersectorialité (dépassement des secteurs d'activités), de frontières indéfinies, de performance élargie et de valeurs plurielles, rendant la proximité géographique plutôt relative. Dans la perspective écosystémique, les entreprises en concurrence s'allient entre elles et avec celles des autres branches pour coconstruire ou agrandir l'écosystème en vue d'une production de valeur qui ira au-delà de ce que chacune des entités peut produire isolément, soit élargir la tarte plutôt que se limiter à la partager (Ensminger, 2017).

L'écosystème biologique est autoorganisé (sens d'éco) et également dépourvu de la rigidité que véhicule la notion de système (par exemple, système d'innovation). Ainsi, la conceptualisation de l'entreprise et des grappes (*clusters*) réalisée par Michael Porter (1985) prend en considération les facteurs internes et externes en vue d'agir sur la structure de l'industrie pour créer plus de valeur que les concurrents, mais il s'agit, dans ce cas, d'une conception plutôt systémique qu'écosystémique. En ce sens, la métaphore biologique fournit un éclairage plus puissant, dynamique et profond qui soulève de nouvelles questions. Cependant, comme toute métaphore utilisée pour la connaissance, la conception métaphorique de l'écosystème laisse aussi des espaces d'ombre dont il faut tenir compte. En se limitant aux notions et concepts relevant exclusivement de la biologie—à moins de naturaliser ce qui relève des rapports sociaux—il n'est pas possible de rendre compte des conflits et des délibérations ou encore de la malfeasance et de la corruption.

À devoir choisir entre la métaphore physico-mécanique et la biologique, notamment en ce qui a trait au rapport des vivants à leur milieu, la supériorité ou la richesse de l'approche écosystémique s'impose. Le défi est évidemment de se servir de la notion d'écosystème sans se limiter à la métaphore, ce qui suppose la formulation d'une théorie. Sans celle-ci, il y a un risque de naturaliser les rapports sociaux (socioéconomiques et sociopolitiques) comme l'ont fait à leur façon les marginalistes en économie et ceux qui s'en sont inspirés. En somme, si la notion d'écosystème est nette-

ment plus évoluée que les autres notions voisines, elle n'a pas encore donné lieu à de très grandes contributions en ce qui concerne la production de connaissances.

L'écosystème conceptualisé : point de vue épistémologique

Les fondements théoriques de l'écosystème orienté vers la connaissance (point de vue épistémologique) prolongent les théorisations à la base des notions voisines préexistantes. Par rapport à ce qui existait, l'écosystème problématisé fournit une approche intégrée envers les diverses conceptualisations antérieures, ce qui contribue à une nouvelle compréhension. À cette fin, on observe une grande diversité de perspectives théoriques qui proviennent surtout des théories hétérodoxes en science économique (par exemple, l'évolutionnisme) et en sociologie économique (par exemple, l'économie substantielle et l'économie plurielle) et, de manière très implicite, des recherches sur la transition écologique et la justice environnementale. Enfin, l'approche écosystémique à visée épistémologique fait appel à des méthodologies appropriées (par exemple, la recherche-action et l'abduction), favorisant ainsi une co-production des connaissances et une compréhension qui soit davantage écosystémique que simplement systémique.

Les contributions que nous avons retenues pour la définition de l'écosystème et les typologies possibles donnent une idée de la diversité des théories mobilisées jusqu'ici pour conceptualiser l'écosystème de manière à faire avancer le savoir. Relevons l'évolutionnisme, le pragmatisme, le néo-institutionnalisme, la théorie des conventions, les champs, l'agentivité, l'acteur-réseau, l'approche méso, la perspective multiniveaux, la complexité, et la triple hélice. Le choix de ces théories pour rendre compte des écosystèmes socioéconomiques est habituellement justifié par les objectifs des recherches.

Enfin, lorsqu'on considère les personnes à l'initiative de ces recherches visant une production de connaissances nouvelles, ce sont surtout les chercheurs et chercheuses des milieux académiques qui sont les plus soucieux de conceptualiser l'écosystème en faisant appel à des théories non dominantes pour y arriver. Certaines de ces recherches, notamment celles sur l'innovation sociale et l'économie sociale (et ses variantes), sont réalisées en liaison avec les acteurs, surtout pour les écosystèmes plus ancrés dans leur territoire (régional et local).

À l'autre extrémité, les définitions et typologies provenant d'instances internationales sont plutôt descriptives et orientées vers la construction d'un écosystème d'entreprise sociale et, plus récemment, d'économie sociale. Dans ce cas, la recherche vise à identifier des éléments de l'écosystème qui permettront aux pouvoirs publics de soutenir des écosystèmes susceptibles de contribuer à la transition écologique et numérique, en vue d'établir une économie qui soit plus complémentaire qu'alternative. Sous cet angle, l'approche métaphorique semble suffisante, ce qui n'est pas le cas pour l'avancement des connaissances ni nécessairement pour les besoins émergents des milieux défavorisés.

3. Que nous révèle la notion d'écosystème appliquée au domaine de l'économie sociale et solidaire?

En combinant des éléments de réponse aux deux premières questions, nous reprendrons les points de vue utilisés—l'ontologique et l'épistémologique—pour illustrer la pertinence de considérer le domaine de l'économie sociale et solidaire sous un angle écosystémique.

Si, comme nous l'avons indiqué précédemment, une autre économie à dimension écosystémique ouvre la voie à une nouvelle réalité, cette dernière prend sa source dans l'ancienne économie, laquelle se présentait sous un angle systémique. La réalité sociétale était compartimentée en systèmes—sociaux, politiques, économiques, culturels—dont l'agencement organique faisait système en soi et pour soi. La matrice idéologique en tant que support de l'ancienne économie et de ses formes de socialité était fondée sur un postulat dualiste qui séparait en deux champs d'action distincts nature et culture, corps et esprit, individu et communauté...

Escobar et al. (2024) mettent cette épistémè d'ontologie de la séparation en opposition à une ontologie qui serait à redécouvrir, celle de la relation ou de l'écosystème. L'ontologie relationnelle reconnaît l'importance et la centralité « de la réciprocité, du destin partagé, de la gratitude, du soin et de la responsabilité que nous partageons en tant qu'êtres vivant ensemble dans ce monde dont nous dépendons nécessairement » (Escobar et al., 24). Cette ancienne économie—système—reproduisait et amplifiait les séparations entre le sacré (l'Église) et le profane (la vie quotidienne), le politique (l'État) et la politique (l'agir politique), la société civile (marché, organisations non marchandes) et ses composantes sociales : la famille, les classes (bourgeoisie, ouvriers, lumpenproletariat), etc.

La réalité empirique témoignait moins d'un cloisonnement que d'un enchevêtrement, comme l'a fort bien démontré Karl Polanyi (1983) par la notion d'encastrement. Dès lors, un écart important existait entre la réalité ontologique et la représentation épistémologique de la société. Non seulement il existait un écart, mais ce dernier était au cœur de luttes sociales visant la direction à donner à la société. Confrontant le modèle economiciste de l'entreprise libérale, l'économie sociale rend compte de cette lutte tant par le développement de pratiques innovantes promouvant une nouvelle réalité que par l'essor de nouvelles connaissances représentatives d'une nouvelle épistémologie.

L'ontologie subversive de l'économie sociale et solidaire

La subversivité des premières initiatives d'économie sociale, à l'image de l'expérience de l'owénisme et du solidarisme promue par Pierre Leroux (1839) ou Léon Bourgeois (1896), s'inscrit dans une remise en question expérimentale (par essais-erreurs) du libéralisme promu par les classes dirigeantes de la fin du 18^e au début du 20^e siècle. Cette subversivité de l'économie sociale et du projet solidaire tient principalement aux points suivants :

- Une mission organisationnelle conjuguant objectifs économiques, sociaux, politiques et territoriaux;
- Une stratégie développementale fondée sur la centralité des connaissances et leur transmission;
- Un cadre de régulation—sous la forme de principes, de statuts et de règlements—combinant harmonieusement les dimensions éthiques et juridiques;
- Une posture inclusive fondée sur une architecture transfrontalière assurant une saine coordination entre les échelles locale, régionale, nationale et internationale;
- La volonté, par la coopération et la communication, de tenir compte de l'interdépendance des organisations et des institutions sociétales.

De façon relativement inconsciente, fondée sur une compréhension éclairée des limites du modèle fonctionnaliste de l'entreprise libérale et du cloisonnement arbitraire et hiérarchique des systèmes sociétaux, la proposition d'une économie sociale a pris sa consistance sous un « écosystème protéiforme ».

La pertinence de cette façon alternative de « faire l'économie » présentait un niveau de performativité capitaliste moindre que celui désiré par les classes dominantes. L'économie sociale, en perdant la bataille de l'orientation culturelle à donner à la société, qui consistait à remplacer le libéralisme par le solidarisme, a tout de même continué à exister et à se déployer. Ce faisant, elle a poursuivi le dessein d'un renouvellement à insuffler à une modernité vieillissante, pour ne pas dire agonisante.

Contribution de l'économie sociale et solidaire à une nouvelle épistémologie

Développer ce deuxième volet d'analyse nous demande de changer de registre. L'économie sociale et solidaire relève du rapport que les humains ont avec les modalités de subsistance, ce que Karl Polanyi (1977) appelait le « *livelihood of man* ». Ce rapport social implique une praxis et une réflexivité, lesquelles relèvent du domaine des connaissances. Il importe donc de penser l'émergence et le développement de l'économie sociale à la fois sous un angle empirique (des initiatives spécifiques) et sous l'angle des connaissances induites, déduites ou abduites d'une proposition alternative en herbe.

Il y a donc, parallèlement à l'expérimentation empirique, une expérimentation cognitive s'inscrivant dans le grand domaine de l'intellect général, combinant des « connaissances tacites » et des « connaissances scientifiques ». Là encore, nous sommes en présence d'un développement en silos qu'Escobar et al. (2024) nous invitent à unifier. Les connaissances tacites sont séparées et méconsidérées par rapport aux connaissances scientifiques. Ces dernières n'échappent pas à l'effet silo puisqu'elles sont divisées en un large nombre de disciplines et sous-disciplines. De plus, on ne considère pas les connaissances produites par des non-humains, ou encore, on les ignore ou les désavoue.

Il est intéressant de noter que la subversivité liée à l'émergence de l'économie sociale et solidaire est aussi présente dans le champ de la production des connaissances. Un partage est opéré entre les personnes qui avalisent le projet libéral et celles qui le questionnent, ouvrant la voie à de nouvelles perspectives fondées non pas sur la systémativité des processus de production des connaissances, mais sur leur écosystématicité. C'est donc dire que les connaissances s'inspirant de cette subversivité ont flirté avec l'écosystémisme avant que cette notion soit devenue un outil de théorisation, comme en témoignent les rapprochements entre scientifiques et activistes dès le début du 19^e siècle (Frère et Laville, 2022).

Pour nous, l'intérêt ici est de souligner la filiation qui s'est rapidement établie entre les modalités de production de connaissances tacites, développées par les praticiens et praticiennes de l'économie sociale et solidaire, et les modalités plus larges de production de connaissances scientifiques sur l'économie sociale, à la fois pour décrire et interpréter la réalité (ou pour la refléter et la théoriser). Il y a ainsi contribution et émulation mutuelle entre des acteurs et actrices de l'économie sociale et solidaire et des théoriciens et théoriciennes du fonctionnement de l'économie ou de la société.

Cette jonction entre écosystèmes laisse entendre la présence d'une architecture d'écosystèmes fonctionnant toujours de façon systémique et hiérarchique. La pertinence de la posture systémique de construction en silos de la réalité est plus que jamais questionnée et s'avère de moins en moins performante quant aux réponses à apporter à la nouvelle question mondiale où se conjuguent une diversité de crises liées, entre autres, aux enjeux posés par les injustices sociales et écologiques.

L'écosystème d'économie sociale, tant par sa proposition d'une société fondée sur des valeurs et des principes de solidarité, et l'écosystème des connaissances contestataires de l'ordre libéral—incluant les nouvelles avancées autour des propositions décroissantistes ou convivialistes, de la justice épistémique, des principes du commun, de l'économie sociale et solidaire, de la décolonisation, de la circularité et de la transversalité (dans ses nombreuses déclinaisons et intersectionnalités), du *buen vivir* et de l'écologie profonde—sont partie prenante d'une mouvance contre-hégémonique.

Cette contre-hégémonie, dans la perspective d'une transition sociale et écologique, a tout avantage à consolider et amplifier sa réflexion sur le dépassement de la métaphore écosystémique et à faire siens les apprentissages de la relationnalité et les leçons propres au bon fonctionnement des écosystèmes naturels.

4. Compte tenu des défis sociaux, sociétaux et écologiques, quels seraient les priorités de recherche concernant l'écosystème de l'économie sociale et solidaire?

La conjoncture et la géopolitique nous incitent à considérer avec plus d'attention les écosystèmes socioéconomiques dans la mesure où certains écosystèmes matures sont menacés, que de nouveaux tendent à s'imposer et d'autres sont en émergence, et cela à toutes les échelles territoriales.

Notre recherche exploratoire sur les écosystèmes socioéconomiques et d'économie sociale et solidaire met en lumière un programme de recherche à déployer à trois niveaux d'interrogation. Il s'agit d'un programme qui s'inspire fortement du large corpus d'initiatives étudiées par différentes générations de chercheurs et de chercheuses du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et qui a permis la création de la Base de données sur les innovations sociales (Bouchard et al., 2015; Bouchard et Roy, 2024)⁵, et de nombreuses publications dans la collection Innovation sociale des Presses de l'Université du Québec⁶.

Le premier niveau s'inspire de recherches existantes pour approfondir notre compréhension des écosystèmes socioéconomiques

Trois recherches examinées précédemment permettraient d'approfondir nos connaissances autour de nouvelles priorités de recherche.

La première est la méta-analyse des publications sur l'ensemble des écosystèmes entrepreneuriaux réalisée par Bernd Wurth, Erik Stam et Ben Spigel (2022) pour la période de 2000 à 2020. Ces chercheurs esquissent un programme de recherche dont nous retenons trois éléments :

1. La réalité des écosystèmes entrepreneuriaux ne permet pas de conclure que ces écosystèmes contribuent de manière significative à la prospérité et au bien-être;
2. Il y a un manque de recherches critiques non seulement sur les réussites des expérimentations mais aussi sur leurs échecs;

3. La recherche sur les écosystèmes est devenue de plus en plus une recherche sur les politiques et les pratiques au détriment de la réalité écosystémique.

La seconde recherche est celle portant sur les écosystèmes nationaux et infranationaux européens d'entreprises sociales et communautaires par Richard Hazenberg et ses collègues (2016a et 2016b). Leur analyse est inspirante pour l'analyse des écosystèmes nationaux et infranationaux d'économie sociale et solidaire, notamment pour le Québec et le Canada mais aussi pour la Belgique et l'Espagne.

La troisième recherche est celle qui porte sur les écosystèmes d'économie sociale à l'échelle régionale et locale. À cette échelle, l'écosystème est plus ancré dans le territoire, la proposition de valeur plus affirmée et l'engagement de la société civile plus déterminant. L'approche écosystémique pourrait davantage inciter les chercheurs et chercheuses à voir comment « agir local » s'accompagne souvent de « penser global ».

En ce qui concerne les écosystèmes locaux d'économie sociale et solidaire, il existe un apparent paradoxe entre leur existence comme réalité ou pratique et leur reconnaissance comme notion. Une meilleure compréhension de la notion écosystémique permettrait d'élargir les perspectives d'analyse et de renforcer la liaison avec la transition sociale et écologique.

Le deuxième niveau relève d'une analyse plus approfondie des interrelations entre les écosystèmes socioéconomiques et entre ces derniers et d'autres écosystèmes

Les études que nous avons présentées supposent la présence d'une architecture d'écosystèmes. Il existe un déficit de connaissances sur cette architecture, laquelle suggère l'importance de développer une théorie unifiée des écosystèmes. Cet effort de théorisation permettrait de sortir du paradigme « systémique » dans lequel les écosystèmes sont pensés. Deux pistes de recherche se présentent alors :

- Une première reposerait sur une analyse praxéologique de la réalité où est travaillée la notion d'écosystème sous toutes ses dimensions et domaines d'application. Cette piste s'inscrirait dans la posture de la complexité mise en lumière par les travaux d'Edgar Morin (1990).
- Une seconde piste se pencherait précisément sur les modalités d'articulation entre écosystèmes mécanique ou biologique (écosystèmes que nous qualifions de naturels) et, à titre indicatif, les écosystèmes socioéconomiques ou cognitifs (écosystèmes que nous qualifions de culturels).

Sous cet angle, la définition et surtout la compréhension de l'écosystème en soi constitue une priorité dont on doit tenir compte pour la recherche, surtout si l'on veut que cette dernière soit engagée.

Le troisième niveau reposerait sur les modalités à considérer visant la « programmation » de « l'agir réflexif écosystémique »

La conjoncture et la géopolitique actuelles témoignent d'une refondation du monde. La transition dominante en cours, toute autre que sociale ou écologique, remet profondément en question un ordre qui, bien qu'imparfait, éclairait des pistes de recherche somme toute prometteuses sous l'an-

gle, à titre indicatif, de l'inclusivité, de la solidarité, d'un éveil à la question écologique et d'une volonté de décolonisation des rapports sociaux.

La nouvelle période historique qui s'amorce demande une synthèse des acquis relatifs aux écosystématicités qui soit à la fois naturelle et culturelle. Il s'agirait de renouer avec l'analyse situationnelle afin de bien cerner les transformations systémiques des dimensions organisationnelles et institutionnelles et les dérèglements prenant place à l'échelle des écosystèmes naturels présageant leur recomposition.

Il importerait, d'autre part, de développer une trans-réflexivité entre savoirs académiques, professionnels et expérientiels. Une telle approche impliquerait de sortir des silos et, dans le monde de la recherche et de la formation, d'être plus engagés et, dans le monde de la pratique, d'être plus présents dans la réflexion écosystémique.

Ce programme de travail lance une double invitation. Premièrement, il s'agit de s'émanciper de l'ontologie dualiste afin de prendre acte de la complexité des mondes matériels, vivants et culturels. Deuxièmement, nous gagnerions grandement à inscrire le développement de nos sociétés dans une ontologie relationnelle.

Agir en tenant compte de la centralité du vivre en commun—entre humains et non-humains—et du bien-vivre ensemble, en éliminant tous les rapports sociaux toxiques, apparaît essentiel pour donner un sens inclusif et respectueux à notre participation à la réalité terrestre. En toute modestie, il nous faut nous réancrer dans le sol et réapprendre à « habiter avec » toutes les parties prenantes du monde matériel et vivant afin de permettre aux écosystèmes naturels et culturels de cohabiter en harmonie.

NOTES

1. Nous tenons à remercier les personnes qui ont apporté des commentaires judicieux lors du processus d'évaluation de notre article à des fins de publication.
2. Il s'agit du projet de recherche SI-DRIVE (Social Innovation: Driving Force of Social Change) qui a été financé par le 7e Programme cadre de recherche de l'Union européenne. Ce regroupement s'est donné comme objectif de fournir un aperçu de la recherche sur l'innovation sociale à l'échelle mondiale.
3. TEPSIE (Theoretical, Empirical and Policy Foundations for Social Innovation in Europe) est un projet de recherche sur les innovations sociales subventionné par le 7e Programme cadre de recherche de l'Union européenne qui réunit diverses institutions européennes.
4. TRANSIT (Transformative Social Innovation Theory) a réalisé une étude de vingt cas de réseaux transnationaux d'innovation sociale avec la collaboration de chercheurs et de chercheuses d'instituts de recherche d'une douzaine de pays d'Europe et d'Amérique latine.
5. Veuillez voir à <https://crises.uqam.ca/recherche/base-de-donnees/>
6. Veuillez voir à <https://www.puq.ca/catalogue/collections/liste-innovation-sociale-39.html>

RÉFÉRENCES

- Adner, R. (2016). Ecosystem as structure : An actionable construct for strategy. *Journal of Management*, 43(1), 39–58. doi:10.1177/0149206316678451
- Arès, M., Boulanger, E., et Deblock, C. (2016). Intégration ou interconnexion? *Revue Interventions économiques*, 55. doi:10.4000/interventionseconomiques.2895

- Atluri, V. et Dietz, M. (2023). *The ecosystem economy: How to lead to a new age of sectors without borders*. Hoboken, NJ: Wiley.
- Aydalot, P. (dir.). (1986). *Milieux innovateurs en Europe*. Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs.
- Bloom, P.N. et Dees, J.G. (2008). Cultivate your ecosystem. *Stanford Social Innovation Review*, 6(1), 47–53. doi:10.48558/QWAW-VP62
- Borzaga, C., Galera, G., Franchini, B., Chiomento, S., Nogales, R., et Carini, C. (2020). *Social enterprises and their ecosystems in Europe. Comparative synthesis report*. European Commission. URL : https://base.socioeco.org/docs/social_enterprises_and_their_ecosystems_in_europe_comparative_synthesis_report.pdf [3 avril 2025].
- Bouchard, M.J. (2021). *L'innovation et l'économie sociale au cœur du modèle québécois. Entretiens avec Benoît Lévesque*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Bouchard, M.J., Fontan, J.-M. et Lévesque, B. (2025, à paraître). The ecosystems of social and solidarity economy: Essential for the challenges of our time. Dans M. J. Bouchard et D. Rousselière (dir.), *Modern guide to the social and solidarity economy*. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Bouchard, M.J. et Roy, H. (2024). Liste des études de cas incluses dans la Base de données sur les innovations sociales (BDIS) du CRISES au 1^{er} janvier 2024. *Les Cahiers du CRISES* (hors-série), HS2401.
- Bouchard, M.J., Trudelle, C., Briand, L., Klein, J.-L., Lévesque, B., Longtin, D., et Pelletier, M. (2015). A relational database to understand social innovation and its impact on social transformation. Dans A. Nicholls, J. Simon, et M. Gabriel (dir.), *New frontiers in social innovation research* (p. 69–85). Pelgrave MacMillan.
- Bourgeois, L. (1896). *Solidarité*. Paris, FR : Armand Colin et Cie Éditeurs.
- Catala, B., Savall, T. et Chaves-Avila, R. (2023). From entrepreneurial and innovation ecosystems to the social economy ecosystem. *Journal of Business Research*, 163. doi:10.1016/j.jbusres.2023.113932
- Crevoisier, O. (2001). L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives. *Revue d'économie régionale et urbaine*, 1, 153–165. doi:10.3917/reru.011.0153
- Curley, M., Donnellan, B. et Costello, G.J. (2013). Innovation ecosystems: A conceptual framework. Dans B. Salmelin (dir.), *Open innovation 2013: Open innovation 2.0* (pp. 18–29). Luxembourg, LU: Publication Office of the European Union. URL : <https://data.europa.eu/doi/10.2759/87245> [3 avril 2025].
- Domanski, D. et Kaletka, C. (2018). Social innovation ecosystems. Dans H. Jürgen, C. Kaletka, A. Schröder, et M. Zirngiebl, *Atlas of social innovation. New practices for a better future* (pp. 207–211). Dortmund, Allemagne : SI-Drive. URL : https://www.socialinnovationatlas.net/fileadmin/PDF/Atlas_of_Social_Innovation.pdf [3 avril 2025].
- Ensminger, J. (2017). *Le management par la confiance de l'écosystème d'affaires: le cas des systèmes des transport intelligents* (N° national de thèse : 2015SACLV035) [Thèse de doctorat]. Université de Paris-Sarclay et Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines.
- Escobar, A., Osterweil, M. et Sharma, K. (2024). *Relationality. An emergent politics of life beyond the human*. London, UK: Bloomsbury Publishing.
- European Commission. (2011). *Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions: Social business initiative creating a favourable climate for social enterprises, key stakeholders in the social economy and innovation* [document n° 52011DC0682]. URL: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A52011DC0682> [3 avril 2025].
- European Commission. (2015). *A map of social enterprises and their eco-systems in Europe. Synthesis report*. Bruxelles, BE: Directorate-General for Employment, Social Affairs and Inclusion. URL: <https://euricse.eu/wp-content/uploads/2015/11/Synthesis-report-FINAL.pdf> [3 avril 2025].
- Fontan, J.M. et Lévesque, B. (2023). The institutional ecosystem. Dans I. Yi (dir.), *Encyclopedia of the social and solidarity economy: A collective work of the United Nations Inter-Agency Task Force on SSE (UNTFSSSE)* (p. 443–451). Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing.
- Frère, B. et Laville, J.L. (2022). *La fabrique de l'émancipation. Repenser la critique du capitalisme à partir des expériences démocratiques, écologiques et solidaires*. Paris, FR : Seuil.

- Gravie-Plande, F. (2021). *L'écosystème social territorial, émergence et caractérisation. Une modélisation par la valeur à travers l'auto-ethnographie* (N° national de thèse : 2021LIMO0001) [Thèse de doctorat]. Université de Limoges, FR: HALtheses. URL : <https://theses.hal.science/tel-03523971v1> [3 avril 2025].
- Hansson, J., Björk, F., Lundborg, D. et Olofsson, L.-E. (dir.). (2014). *An ecosystem for social innovation in Sweden: A strategic research and innovation agenda*. Lund, SE : Lund University.
- Hazenberg, R., Bajwa-Patel, M., Mazzei, M., Roy, M.J., et Baglioni, S. (2016a). The role of institutional and stakeholder networks in shaping social enterprise ecosystems in Europe. *Social Enterprise Journal*, 12(3), 302–321. doi: 10.1108/SEJ-10-2016-0044
- Hazenberg, R., Bajwa-Patel, M., Mazzei, M., Roy, M.J., et Baglioni, S. (2016b). A comparative overview of social enterprise “ecosystems” in Scotland and England: An evolutionary perspective. *International Review of Sociology*, 26(2), 205–222. doi:10.1080/03906701.2016.1181395
- Jacobides, M.G. (2019). In the ecosystem economy, what's your strategy? *Harvard Business Review*, 97(5), 128–137.
- Koenig, G. (2012). Le concept d'écosystème d'affaires revisité. *M@n@gement*, 15(2), 209–224. doi:10.3917/mana.152.0209
- Lapointe, P.A. (dir.). (2025, à paraître). *Étudier les innovations sociales. Théories pratiques et recherches*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Lefèvre, S. et Audet, R. (2016). La mise en marché alternative de l'alimentation à Montréal. De la niche d'innovation à une transition du secteur alimentaire? *Revue Interventions économiques*, 54. doi:10.4000/interventionseconomiques.2689
- Leroux, P. (1839). *De l'humanité, de son principe et de son avenir*. Paris, FR : Perrotin.
- Lévesque, B. (2016). Économie sociale et solidaire et entrepreneur social : vers quels nouveaux écosystèmes? *Revue Interventions économiques*, 54. doi:10.4000/interventionseconomiques.2802
- Lévesque, B., Bourque, G.L., et Forgues, É. (2001). *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles*, Paris, FR : Desclée de Brouwer.
- Lévesque, B. et Malo, M.-C. (2024). Regards sur les Lois : comparaison de l'ESS en France et de l'ES au Québec. *RECMA*, 1(372–373), 72–86. doi:10.3917/recma.372.0076
- Lundvall, B.-Å. et Johnson, B. (1994). The learning economy. *Journal of Industry Studies*, 1(2), 23–42. doi:10.1080/13662719400000002
- Maillat, D., Quevit, M., et Senn, L. (dir.). (1993). *Réseaux d'innovation et milieux innovateurs : un pari pour le développement régional*. Neuchâtel, CH : EDES.
- Moore, J.F. (1993). Predators and prey: A new ecology of competition. *Harvard Business Review*, 71(3), 75–86.
- Moore, J.F. (1996). *The death of competition: Leadership and strategy in the age of business ecosystems*. New York, NY: Harper Business.
- Morin, E. (1990). *Introduction à la pensée complexe*. Paris, FR : ESF.
- Nelson, R.R. et Winter, S.G. (1982). *An evolutionary theory of economic change*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Organization for Economic Co-operation and Development. (2023). *Mapping social and solidarity economy ecosystems around the world: Understanding the country fact sheets*. URL: <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/social-economy-and-social-innovation/country-fact-sheets-sse-methodological-note.pdf> [3 avril 2025].
- Pel, B., Wittmayer, J., Dorland, J., et Søggaard Jørgensen, M. (2019). Unpacking the social innovation ecosystem: An empirically grounded typology of empowering network constellations. *Innovation: The European Journal of Social Science Research*, 33(3), 311–336. doi:10.1080/13511610.2019.1705147
- Polanyi, K. (1977). *The livelihood of man* (H.W. Pearson, dir.). New York, NY: Academic Press.
- Polanyi, K. (1983). *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* (M. Angeno, trad.). Paris, FR : Gallimard.

- Porter, M.E. (1985). *The competitive advantage: Creating and sustaining superior performance*. Washington, DC: Free Press.
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, Économie, Société*, 17(3), 273–288. URL : <https://www.jle.com/10.3166/ges.17.273-288> [3 avril 2025].
- Tsakanika, L. (2017). *Building social innovation ecosystems: A capability approach* [mémoire de maîtrise] Universitat de Valencia. URL: https://base.socioeco.org/docs/tfm_ltsakanika_2017_building_social_innovation_ecosystems_a_capability_approach.pdf [3 avril 2025].
- Sales, A. (1970). L'entreprise et son environnement. *Sociologie et sociétés*, 2(1), 107–122. doi:10.7202/001672ar
- Spash, C.L. et Smith, T. (2019). Of ecosystems and economies: Reconnecting economics with reality. *Real-World Economics Review*, 87, 212–229.
- Wurth, B., Stam, E., et Spigel, B. (2022). Toward an entrepreneurial ecosystem research program. *Entrepreneurship Theory and Practice*, 46(3), 729–778. doi:10.1177/1042258721998948
- Zerdani, T. et Bouchard, M.J. (2016). Réseau de la finance solidaire et responsable au Québec. Co-construction d'un champ institutionnel dans l'écosystème d'économie sociale et solidaire. *Revue Interventions économiques*, 54. doi:10.4000/interventionseconomiques.2727
- Zhu, C. et Wang, S. (2023). *Nature and biodiversity. Why measuring the economic value of ecosystems is important*. World Economic Forum. URL: <https://www.weforum.org/stories/2023/02/an-ecosystems-economic-value-can-now-be-measured-heres-how/> [3 avril 2025].

LES AUTEURS

Marie J. Bouchard est professeure émérite au Département d'organisation et ressources humaines à l'Université du Québec à Montréal. Courriel : bouchard.marie@uqam.ca

Jean-Marc Fontan est professeur associé au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Courriel : fontan.jean-marc@uqam.ca

Benoît Lévesque est professeur émérite au Département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal. Courriel : levesque.benoit@uqam.ca